

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 24 août 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Sylvain Tousignant
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, attachée de presse

CE-2011-805-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-806-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-807-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 17 AOÛT 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 17 août 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-808-REC MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 489 / CLAUSE DE TAXATION

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 30 mai 2011, le Conseil municipal adoptait le règlement numéro 489 « *Règlement décrétant des travaux d'installation d'un émissaire de la station d'épuration des eaux usées du boulevard de la Pinière, des travaux de voirie dans le secteur de la 20^e avenue et l'aménagement de chambres de contrôle et d'équilibre (vannes) et prévoyant un emprunt au montant de 6 025 000 \$ pour en payer le coût* » ;

ATTENDU QUE ledit règlement a été transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour approbation. Le 11 août dernier, le MAMROT demandait à apporter des précisions quant à l'article 5 du règlement concernant la compensation exigible. À cet effet, une nouvelle rédaction a été proposée comme suit :

ARTICLE 1

L'article 5 du règlement numéro 489 est remplacé par l'article 5 suivant :

Pour pourvoir, durant la période de quinze (15) ans, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la somme empruntée jusqu'à concurrence de SIX MILLIONS VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (6 025 000 \$), il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, une compensation comme suit :

- a) de chaque unité d'habitation desservie par le réseau d'égout sanitaire de la Ville.
- b) de chaque local industriel de plus de 25 mètres carrés desservi par le réseau d'égout sanitaire de la Ville ou se trouvant dans un immeuble desservi par un tel réseau.
- c) de chaque place d'affaires ou établissement d'entreprise de plus de 25 mètres carrés desservi par le réseau d'égout sanitaire de la Ville ou se trouvant dans un immeuble desservi par un tel réseau.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unité d'habitation, de local industriel et d'établissement d'entreprise tel qu'indiqué au rôle d'évaluation en vigueur.

La compensation mentionnée ci-dessus est exigée et sera prélevée du propriétaire de l'immeuble.

Les termes «propriétaire», «local industriel» et «établissement d'entreprise» ont le sens prévu aux articles 1, 69.2 et 244.34, 244.54 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1).

ATTENDU QUE le contentieux du MAMROT est d'accord avec la rédaction de ce nouvel article ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif recommande au conseil le remplacement de l'article 5 du règlement numéro 489 par l'article 5 mentionné ci-dessus. À cet effet, le projet de règlement 489-1 modifiant le règlement numéro 489 est joint à la présente.

**CE-2011-809-DEC REQUÊTE EN CONTESTATION DU DROIT
D'EXPROPRIER / EXPROPRIATION / LES
INVESTISSEMENTS VERCAN INC. / SECTEUR
RUISSEAU DE FEU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a reçu le 22 août 2011 une requête en contestation du droit à l'expropriation de « Les Investissements Vercan inc. (expropriée)» suite à l'avis d'expropriation publié le 5 août 2011 au bureau de la publicité de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 18 375 944;

ATTENDU QUE ces terrains constituent une partie de l'assiette du Ruisseau de feu dans le secteur de la Montée des Pionniers, dans l'ancienne Ville de Lachenaie;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater nos procureurs pour rédiger et transmettre la comparution de la Ville dans ce dossier et de procéder à la confection du plaidoyer de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate Me Marc-André Lechasseur de la firme Poupart, LeChasseur, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville de Terrebonne dans le dossier de la Cour supérieure numéro 700-05-016420-113.

CE-2011-810-REC TRANSFERT DE PROPRIÉTÉS / RAIM

ATTENDU QUE certaines propriétés faisant partie des équipements intermunicipaux de la Régie d'Aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), et ce, depuis sa création, n'ont pas fait l'objet d'un transfert de propriété à la Régie ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le transfert en faveur de la RAIM de ces actifs;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil d'entreprendre les démarches, dans les meilleurs délais, pour transférer certains biens immeubles de la Ville de Terrebonne, lesquels sont considérés comme

des équipements intermunicipaux, à la RAIM. Ces biens immeubles se décrivent comme suit :

| ADRESSE | LOT |
|--|------------------|
| 4445, côte de Terrebonne (incluant station de surpression côte de Terrebonne) | 2 441 079 |
| 4450, côte de Terrebonne | 2 439 187 |
| 4930, boulevard de Hauteville | 2 438 689 |
| 1480, chemin Gascon | Partie 2 438 582 |
| 900, Autoroute 640 | Partie 2 920 369 |
| Station de surpression George VI | 2 921 022 |

Que le Comité exécutif recommande au Conseil de mandater un notaire pour la rédaction de l'acte de transfert de propriété.

**CE-2011-811-REC REPORT DE L'ÉCHÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2011
AU 1^{er} NOVEMBRE 2011 / DEMANDES DE RÉVISION
AUX RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

ATTENDU la lettre du 20 juin 2011 de la firme Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc. requérant de la Ville le report de l'échéance pour répondre aux demandes de révision aux rôles d'évaluation foncière de certaines entreprises, lesquelles sont mentionnées à l'annexe de ladite lettre du 20 juin, au 1^{er} novembre 2011 au lieu du 1^{er} septembre 2011 ;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre aux requérants et aux évaluateurs à répondre aux motifs de révision, et ce, jusqu'au 1^{er} novembre 2011 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif recommande au Conseil le report de l'échéance du 1^{er} septembre 2011 prévue à la Loi sur la fiscalité municipale au 1^{er} novembre 2011, tel qu'il est mentionné à l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale.

**CE-2011-812-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 401 885,82 \$ préparée le 18 août 2011.

**CE-2011-813-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 34 564,09 \$ préparée le 17 août 2011.

**CE-2011-814-DEC REMPLACEMENT / VÉHICULE 126 / FORD FUSION /
EXPIRATION DU BAIL DE LOCATION / LOCATION
FORD EDGE**

ATTENDU l'expiration du bail de location (20 octobre 2011) du véhicule Ford Fusion 2009, portant le numéro de véhicule 126, du Bureau des normes professionnelles et affaires publiques de la Direction de la de police ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour la location d'un véhicule « Ford Edge » pour la Direction de la police (SOU-2011-92);

ATTENDU QU'une (1) soumission a été reçue et ouverte le 16 août 2011 ;

ATTENDU la recommandation du directeur de la police à l'effet de rejeter la soumission considérant le prix soumis supérieur aux estimations de la Ville et aux budgets disponibles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif rejette la soumission pour la location d'un véhicule « Ford Edge » pour la Direction de la police.

Que la Direction de la police soit et est autorisée à procéder à un nouvel appel d'offres.

**CE-2011-815-DEC SOUMISSION / RÉFECTION D'ASPHALTE DIVERSE /
PHASE II / SUBVENTIONS PROVINCIALES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour la réfection d'asphalte diverse – phase II (SOU-2011-77);

ATTENDU les subventions reçues dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » pour un montant de 35 483\$;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 9 août 2011, à savoir :

| | |
|---------------------------------|-------------|
| ➤ Pavage des Moulins inc. | 26 202,75\$ |
| ➤ Pavage Chartrand inc. | 31 899,00\$ |
| ➤ Les Asphaltes J. Dumont inc. | 34 177,50\$ |
| ➤ Construction Anor (1992) inc. | 43 177,58\$ |

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Pavage des Moulins inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 août 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **PAVAGE DES MOULINS INC.**, datée du 9 août 2011, pour la réfection d'asphalte diverse – Phase II, pour un montant de 26 202,75\$ (t.t.c.) à être financé par la subvention du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0218 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0219, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 25 483\$, du poste budgétaire numéro 1-01-381-91-001 (voirie municipale) au poste budgétaire numéro 1-02-320-00-521 (entretien et réparation pavage), soit accepté.

**CE-2011-816-DEC SOUMISSION / FOURNITURE ET PLANTATION
D'ARBRES / AUTOMNE 2011**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture et plantation d'arbres – automne 2011 (SOU-2011-90);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 16 août 2011, à savoir :

- | | |
|--|-------------|
| ➤ 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac inc.) | 24 747,55\$ |
| ➤ 160676 Canada inc. (Pépinière Mascouche enr.) | 34 080,10\$ |
| ➤ L. Roy Paysagistes enr. | 41 783,71\$ |

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac inc.) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 août 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9212-2977 QUÉBEC INC. (LES ENTREPRISES PRO-VAC INC.)**, datée du 16 août 2011, pour la fourniture et la plantation d'arbres – automne 2011, pour un montant de 24 747,55\$ (t.t.c.) à être financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0210 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0211 révisé, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 23 661,42\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation réserve fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats), soit accepté.

**CE-2011-817-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FOURNITURE DE CARBURANT / SECTEURS BOIS-
DES-FILION, SAINTE-ANNE-DES-PLAINES ET
LAPLAINE**

ATTENDU QUE les directions de la police, de l'incendie et de l'entretien du territoire s'approvisionnent en carburant par l'entremise de quatre (4) stations-service sur les territoires de Bois-des-Filion (1), Sainte-Anne-des-Plaines (1) et La Plaine (2) ;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif du 13 octobre 2010 portant le numéro CE-2010-1058-DEC pour procéder par appel d'offres concernant l'achat de carburant ;

ATTENDU QUE les directions de la police, de l'incendie et de l'entretien du territoire ont des bases et un territoire à desservir éloignés du seul réservoir de carburant disponible (1051, rue Nationale) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'uniformiser le processus d'approvisionnement en carburant pour ces secteurs ;

ATTENDU l'estimation du coût produite par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, en date du 19 août 2011, au montant de 125 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de carburant en se donnant l'option de l'octroyer par secteur (Sainte-Anne-des-Plaines, Bois-des-Filion et La Plaine).

**CE-2011-818-DEC FORMATION / CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET
SIMDUT**

ATTENDU la nécessité de former un certain nombre d'employés relativement à la notion de sécurité sur les chantiers de construction et SIMDUT, la Ville a reçu une offre de service de l'APSAM (Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales ») en lien avec des formations à dispenser.

ATTENDU QUE cette offre de services s'établit à un montant de 38 469,74\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE ce montant s'inscrit à titre de dépense découlant du budget annuel de formation de la Direction des ressources humaines toutefois, il a été convenu que la Direction de l'entretien du territoire participait pour un montant total de 16 000\$ pour cette formation corporative ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de services de l'Association paritaire pour la santé et sécurité du travail secteur affaires municipales (APSAM), datée du 10 avril 2011, pour la formation sur chantiers de construction et simdut, le tout pour un montant n'excédant pas 38 469,74\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0220 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente. (Contrat de gré à gré en vertu de l'article 573.3 2.1 de la L.C.V.).

CE-2011-819-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE / TRAVAUX D'INSTALLATION DE CONDUITE D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, DE POSE DE BORDURES, TROTTOIRS, D'UNE PISTE CYCLABLE, DE REVÊTEMENT BITUMINEUX ET D'ÉCLAIRAGE / BOULEVARD DE LA PINIÈRE

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux, la préparation d'un rapport géotechnique et le contrôle des matériaux pour les travaux d'installation de conduite d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de pose de bordures, de trottoirs, d'une piste cyclable, de revêtement bitumineux et d'éclairage sur le boulevard de la Pinière;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 7 juillet et dans le journal Constructo le 9 juillet 2011 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 10 août 2011, à savoir:

- BPR-Triax
- Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.
- CIMA+
- Dessau

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* a attribué un pointage de 3,41 à la firme BPR-Triax, de 2,78 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. et 2,96 à la firme Dessau, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article et que la firme CIMA+ ne s'est pas qualifiée, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 350 000\$ (taxes en sus);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal l'acceptation de la soumission de la firme **BPR-TRIAX** pour les services professionnels en génie pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux, la préparation d'un rapport géotechnique et le contrôle

des matériaux pour les travaux d'installation de conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de pose de bordures, de trottoirs, d'une piste cyclable, de revêtement bitumineux et d'éclairage sur le boulevard de la Pinière pour un montant de 421 522,50 (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 466. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0224 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la firme BPR-Triax soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

**CE-2011-820-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN
GÉNIE / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE /
TRAVAUX DE PAVAGE ET DE BORDURES / RUES
DE GANNES ET DE SOLOGNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs-conseils pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de pavage et de bordures – rues de Gannes et de Sologne;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 août 2011, à savoir:

- BPR-Triax
- Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* a attribué un pointage de 38,79 à la firme BPR-Triax et de 34,58 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **BPR-TRIAX** pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de pavage et de bordures – rues de Gannes et de Sologne pour un montant de 37 595,25\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 490. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0225 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-821-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE / SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES POUR L'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN SAINT-CHARLES ENTRE LES RUES DES MIGRATEURS, ET GAGNON ET DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-CHARLES

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la surveillance des travaux de construction d'infrastructures pour l'élargissement du chemin Saint-Charles entre les rues des Migrateurs et Bernard-Gagnon et des travaux de resurfaçage sur une partie du chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) le 21 juillet et dans le journal Le Trait d'Union le 23 juillet 2011 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 août 2011, à savoir :

- BPR-Triax
- Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.
- Dessau

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* a attribué un pointage de 14,49 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc., de 12,93 à la firme BPR-Triax et de 11,22 à la firme Dessau, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 115 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil municipal d'accepter la soumission de la firme **LEROUX, BEAUDOIN, HURENS ET ASSOCIÉS INC.** pour la surveillance des travaux de construction d'infrastructures pour l'élargissement du chemin Saint-Charles entre les rues des Migrateurs et Bernard-Gagnon et des travaux de resurfaçage sur une partie du chemin Saint-Charles, pour un montant de 101 393,25\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 400. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0226 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-822-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE PAVAGE ET BORDURES RUES DE LA LICORNE, DU GÉNÉRAL, DU CONSUL, DU COMMANDANT ET DE L'EMPEREUR

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs-conseils pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de pavage et bordures pour les rues de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant et de l'Empereur ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 août 2011, à savoir :

- BPR-Triax
- Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* a attribué un pointage de 23,28 à la firme BPR-Triax et de 21,08 à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc., le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **BPR-TRIAX** pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de pavage et bordures pour les rues de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant et de l'Empereur, pour un montant de 62 658,75\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 405. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0227 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-823-DEC SOUMISSION / RÉHABILITATION DE SITE ET
GESTION DES SOLS CONTAMINÉS / ANCIEN
ATELIER MÉCANIQUE AUTOMOBILE / 4715, RUE
D'ANGORA**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour la réhabilitation de site et la gestion des sols contaminés de l'ancien atelier mécanique automobile situé au 4715, rue d'Angora (SOU-2011-71) ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 juillet 2011 à 11 h 04, à savoir :

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| ➤ Construction Morival ltée | 69 397,40\$ |
| ➤ Transport et Excavation Mascouche | 70 477,98\$ |
| ➤ Excavation Marcel Clark inc. | 134 448,59\$ |

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Morival ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 26 juillet 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef de service développement économique, d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION MORIVAL LTÉE**, pour la réhabilitation de site et gestion des sols contaminés de l'ancien atelier de mécanique automobile situé au 4715, rue d'Angora, le tout pour un montant total de 69 397,41\$ (t.t.c.) à être pris à même le règlement 481. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0212 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-824-DEC RÉTROCESSION / BANDE DE TERRAIN POUR
RÉGULARISATION / PARTIE DE LOT : 3 460 340 /
RUE SIMONE-BERTHIAUME**

ATTENDU la planification originale du secteur de la rue Simone-Berthiaume, datant de l'an 2000 prévoyant l'implantation d'une piste cyclable entre le Golf des Moulins et les résidences ;

ATTENDU QU'une partie partie du lot 3 460 340 cadastre du Québec a été cédée à la Ville de Terrebonne en vue de réalisation cette planification ;

ATTENDU QUE de fortes dénivellations entre le Golf et le projet rendent impossible l'implantation du réseau cyclable à cet endroit, lequel est plutôt aménagé à même la rue Simone-Berthiaume;

ATTENDU QUE l'ensemble des directions concernées a confirmé que la partie du lot 3 460 340 n'est plus utile pour la Ville ;

ATTENDU QU'à la séance du 11 mai 2005, le Comité exécutif acceptait la cession aux fins de zone tampon du lot numéro 3 460 340 du cadastre du Québec aux termes de la résolution CE-2005-503-DEC dont l'acte de cession a été publié au bureau de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 13 314 066 ;

ATTENDU QUE la promesse signée le 31 mai 2011 par M. Laurent Cousineau relativement à la rétrocession de la partie du lot 3 460 340 correspond aux arrières des lots 520, 526, 532, 536, 544, 550, 556 et 562 de la rue Simone-Berthiaume ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef de service, Développement économique que le Comité exécutif accepte la promesse de rétrocession de M. Laurent Cousineau relativement à une partie du lot 3 460 340 cadastre du Québec d'une superficie approximative de 1 547 m.c. correspondant aux arrières des lots 520, 526, 532, 536, 544, 550, 556 et 562 de la rue Simone-Berthiaume ;

Que l'arpenteur-géomètre choisi par le rétrocessionnaire soit mandaté à procéder au lotissement d'une partie du lot 3 460 460 du cadastre du Québec ;

Que les frais de notaire, exclusivement reliés à la rétrocession d'une partie du lot 3 460 340, soient à la charge de la Ville de Terrebonne et tous les autres frais inhérents soient à la charge du rétrocessionnaire ;

Que le rétrocessionnaire prenne l'immeuble dans l'état où il se trouve au moment de la signature de l'acte de rétrocession, tel que stipulé à l'article 5.2 de la promesse ;

Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés pour et au nom de la Ville de Terrebonne à signer l'acte de rétrocession ainsi que tous les documents y afférents.

**CE-2011-825-DEC PÉRIODE DE PROBATION / COORDONNATEUR,
UNITÉ DE L'ENTRETIEN MÉNAGER ET SOUTIEN
AUX ACTIVITÉS**

ATTENDU QUE le 9 février 2011, le Comité exécutif entérinait la nomination de M. Jean-Paul Desroches à titre de coordonnateur, unité de l'entretien ménager et soutien aux activités à la Direction du loisir et de la vie communautaire ;

ATTENDU QUE la période de probation de M. Desroches se termine le 26 août 2011 et qu'il a su démontrer, depuis son entrée en fonction qu'il est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste, tel que le confirme l'évaluation formelle de son rendement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif entérine le statut d'employé permanent de M. Jean-Paul Desroches à titre de coordonnateur, unité de l'entretien ménager à la direction du loisir et de la vie communautaire.

CE-2011-826-REC SUSPENSION DISCIPLINAIRE SANS SOLDE / PISC-24082011-JF

ATTENDU la recommandation du directeur des ressources humaines et du directeur du loisir et vie communautaire relativement à l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde dans le dossier numéro PISC-24082011-JF, et ce, à titre de mesure disciplinaire;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport de MM. Jacques Plante et Stephan Turcotte relativement à l'imposition de cette mesure ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'imposition d'une (1) journée ouvrable de suspension sans solde comme mesure disciplinaire dans le dossier numéro PISC-24082011-JF.

CE-2011-827-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT AU FORUM DE LA PLAINE ET AU PARC PHILIPPE-VILLENEUVE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement du stationnement au Forum de La Plaine et au parc Philippe-Villeneuve (LO-2011-001) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 5 août 2011 ;

ATTENDU QUE dix (10) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 août 2011, à savoir :

| | | |
|---|----------------|---------------------|
| Constructions Anor (1992) inc. | 966 030,06\$ | <i>non conforme</i> |
| Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) | 1 034 192,92\$ | |
| Transport & Excavation Mascouche inc. | 1 038 099,67\$ | |
| 3093-4459 Québec inc. (Jean Villeneuve Sablières) | 1 039 744,49\$ | |
| Maskimo Construction inc. | 1 063 593,72\$ | |
| Asphalte Desjardins inc. | 1 098 593,10\$ | |
| 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction) | 1 101 101,01\$ | |
| Les Entreprises Guy Desjardins inc. | 1 129 215,49\$ | |
| Charex inc. | 1 196 393,64\$ | <i>corrigé</i> |
| Louisbourg SDB, s.e.c., Division Simard-Beaudry Construction | 1 258 175,17\$ | |

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 23 août 2011 par M. Dominique Lévesque, ingénieur, de la firme Leroux Beaudoin Hurens et Associés inc. ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 200 000\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **SINTRA INC. (région Lanaudière-Laurentides)**, datée du 22 août 2011, pour des travaux d'aménagement du stationnement au Forum de La Plaine et au parc Philippe-Villeneuve, pour un montant de 1 034 192,92\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds des règlements numéros 435 et 497. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0223 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-828-REC SOUMISSION / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE
AIRE DE JEU D'EAU AU PARC DES VIGNOBLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'aménagement d'une aire de jeu d'eau au parc des Vignobles (LO-2011-003) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 5 août 2011 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 22 août 2011, à savoir :

| | |
|---|--------------|
| Ciment Projeté et Piscines Orléans inc. | 323 957,13\$ |
| Les Entreprises Daniel Brûlé inc. | 386 832,34\$ |
| 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) | 429 687,50\$ |
| Les Entrepreneurs Bucaro inc. | 455 437,97\$ |

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Ciment Projeté et Piscines Orléans inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 22 août 2011 par M. Serge Coderre, président et ingénieur de la firme EnviroServices ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 351 000\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **CIMENT PROJETÉ ET PISCINES ORLÉANS INC.**, datée du 22 août 2011, pour des travaux d'aménagement d'une aire de jeu d'eau au parc des Vignobles, pour une somme de 323 957,13\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 497. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0222 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-829-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Vice-président

Secrétaire